

PROCÈS VERBAL

COMITÉ SYNDICAL

DE L'EIM

DU 08 OCTOBRE 2026

CS N° 2026-05

ORDRE DU JOUR DU COMITE SYNDICAL :

L'an deux mille vingt-six, le jeudi huit octobre, le Comité Syndical de l'École Intercommunale de Musique Isle-Bosmie-Condat, dûment convoqué, s'est réuni à dix-sept heure, au siège social, salle du Conseil de la mairie d'Isle, 87170 ISLE.

Date de convocation du Comité Syndical : 22-09-2026.

- Adoption du Procès-Verbal de la séance précédente : 2026-04 du 24.06.2026.
- Actualisation du tableau des emplois permanents, titulaires, non-titulaires.
- Personnel contractuel supplémentaire 2026-2027.

QUESTIONS DIVERSES :

- Dates des auditions et concerts 2026-2027.

Présents : M. Gilles BEGOUT, Mme Aline COUDERT, M. Jean-Michel IGOULZAN, Mme Béatrice RAMADIER, Mme Sophie LASCAUX, M. Gilles ROQUES,

Excusés : Mme Lydie DELAUNAY, Mme Cécile MORTIER, Mme Maud TERRACOL, Mme Pauline DACCORD, Mme Valérie LAVAUD, Mme Marine VALERA.

Pouvoirs : Néant

Mme Aline COUDERT est désignée comme secrétaire de séance.

	Titulaires 6	Suppléants 6
Présents	4	2
Votants	4	1
Pour	4	1
Contre	0	0
Abstentions	0	0

Assistent également à cette réunion à titre consultatif, la Directrice Administrative et Financière, le Responsable pédagogique ainsi que la Coordinatrice.

1 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL 2026-04 du 24.06.2026:

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité le Procès-Verbal de la séance précédente.

2 – ACTUALISATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS TITULAIRES ET NON-TITULAIRES :

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code général de la Fonction Publique son article L.313-1,

Vu le tableau des effectifs existant,

Vu l'avis du CST en date du 25/06/2026,

Considérant ce qui suit :

Conformément à l'article L.313-1 susvisé, les emplois de chaque collectivité sont créés par leur organe délibérant.

Il appartient donc au Comité Syndical de fixer les effectifs des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services dans le respect des dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

De plus l'avis du CST doit être recueilli en cas de suppression de postes.

Enfin, il convient d'actualiser le tableau des emplois budgétaires et des effectifs des agents titulaires et non titulaires permanents afin de prendre en compte :

- La suppression d'un poste vacant d'assistant d'enseignement artistique principal 2^{ème} classe à temps non complet (12/20^{ème}) suite à une démission,
- La suppression d'un poste vacant d'adjoint administratif à temps non complet (17.5/35^{ème}) suite à un avancement de grade,
- La vacance d'un poste d'assistant d'enseignement artistique principal 1^{ère} classe à temps non complet (10h/20^{ème}) suite à une mutation.

Pour cela, Monsieur le Président propose la suppression d'un emploi d'adjoint administratif à temps non complet (17.5/35^{ème}) et d'un emploi d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à temps non complet (12/20^{ème}) à compter du 1^{er} novembre 2026.

EMPLOIS PERMANENTS TITULAIRES										EFFECTIFS		
Grade (s) rattaché (s) à cet emploi	Temps de travail hebdomadaire de l'emploi créé en heures		Total (1)		Catégorie hiérarchique			Emploi pourvu	Emploi non pourvu	Grade de l'agent qui occupe le poste	Si temps partiel (1)	
	C	NC	En heures	En ETP							Proportion	Emps en heures
Assistant Enseignement Artistique Principal 1ère classe	0		0	2						Assistant Enseignement Artistique Principal 1ère classe		
Assistant Enseignement Artistique Principal 1ère classe			5	,25						Assistant Enseignement Artistique Principal 1ère classe		
Assistant Enseignement		0	0	,5						Assistant Enseignement		

Artistique Principal 1ère classe										Artistique Principal 1ère classe		
Assistent Enseignement Artistique Principal 1ère classe			8	,4						Assistent Enseignement Artistique Principal 1ère classe		
Assistent Enseignement Artistique Principal 2ème classe	2	2	1	,6						Assistent Enseignement Artistique Principal 2ème classe		
Adjoint Administratif Principal 2ème classe	7,5	7,5	1	,5						Adjoint Administratif Principal 2ème classe	0%	5.75
Adjoint Administratif	7,5	7,5	1	,5						Adjoint Administratif		
EMPLOIS PERMANENTS NON TITULAIRES										EFFECTIFS		
Grade(s) rattaché(s) à cet emploi	Temps de travail hebdomadaire de l'emploi créé en heures		Total (1)		Catégorie hiérarchique			Emploi pourvu	Emploi non pourvu	Grade de l'agent qui occupe le poste	Si temps partiel (1)	
	C	NC	En heures	En ETP							Proportionnalité	Temps en heures
Assistent Enseignement Artistique Principal 2ème classe			8	,4						Assistent Enseignement Artistique Principal 2ème classe		
Assistent Enseignement Artistique	0		0	2						Assistent Enseignement Artistique		
Assistent Enseignement Artistique		5	5	1,75						Assistent Enseignement Artistique		
Assistent Enseignement Artistique		1,5	,5	11,57						Assistent Enseignement Artistique		
Assistent Enseignement Artistique			4	,2						Assistent Enseignement Artistique		

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide :

- d'instituer selon le dispositif suivant :
 La suppression d'un emploi d'adjoint administratif à temps non complet (17.5/35^{ème}) et d'un emploi d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à temps non complet (12/20^{ème}) à compter du 1^{er} novembre 2026.
- de constater la vacance d'un poste d'assistant d'enseignement artistique principal 1^{ère} classe à temps non complet (10h/20^{ème}) suite à une mutation.
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes les pièces de nature nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

3 – PERSONNEL CONTRACTUEL SUPPLEMENTAIRE 2026-2027 :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu la délibération N° 2013-03 du 1^{er} septembre 2013 créant les postes de titulaires et non titulaires (CDI et CDD) au sein de l'EIM.

Le Président indique qu'il est nécessaire, pour faire face aux besoins de l'enseignement musical, de procéder à la création d'1 contrat à Durée Déterminée du 1^{er} novembre 2026 au 2 juillet 2027 comme suit :

- Un enseignant à raison de 6,67h/20ème sur la base de l'IBM du 1^{er} échelon d'Assistant d'Enseignement Artistique principal 2eme classe en Flûte traversière. Du 1^{er} novembre 2026 au 2 juillet 2027.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré vote à la majorité absolue des membres présents la création de l'emploi ci-dessus et autorise le Président à procéder aux recrutements y afférents.

QUESTIONS DIVERSES :

► DATES DES AUDITIONS ET CONCERTS 2026-2027 :

LIEU	EVENEMENT	SALLE	CATEGORIE	DATE REPRESENTATION	HORAIRES
ISLE	CONCERT DE NOËL	AUDITORIUM	MIXTE NOEL	mardi 15 décembre 2026	20H30
ISLE	AUDITION ISLE 1	AUDITORIUM	MIXTE	mardi 9 février 2027	20H30
BOSMIE	AUDITION BOSMIE 1	ORANGERIE	MIXTE	mardi 9 mars 2027	20H30
CONDAT	AUDITION CONDAT 1	CONFLUENCES	MIXTE	mardi 23 mars 2027	20H30
ISLE	AUDITION "AUTOUR DU PIANO"	AUDITORIUM	PIANO	mardi 6 avril 2027	20h00
ISLE	AUDITION CLASSIQUE	AUDITORIUM	DEPARTEMENT CLASSIQUE	mardi 25 mai 2027	20H30

CONDAT	AUDITION MA	CONFLUENCES	MA	mardi 1 juin 2027	20H30
BOSMIE	MON 1ER CONCERT	ORANGERIE	DEBUTANT MIXTE	mardi 8 juin 2027	19H30
ISLE	REMISE DES DIPLOMES	AUDITORIUM	MIXTE	mardi 22 juin 2027	20H30
BOSMIE	CONCERT FIN D'ANNEE	PARC DU BOUCHERON	MIXTE	mardi 29 juin 2027	19H30

► Béatrice Ramadier fait part au Comité Syndical d'une demande de Lydie Delaunay sur la participation de l'EIM au forum de l'enfance et de la jeunesse qui se déroulera à Condat sur Vienne le samedi 22 mai 2027.

Ludovic Nagy répond positivement et propose d'y faire venir non seulement des professeurs mais également des groupes d'élèves car les enfants s'y identifient mieux.

► Après concertation le Comité Syndical arrête la date du 7 janvier 2027, à Condat sur Vienne, pour la 1ere réunion du CS 2027 où aura lieu de Débat d'Orientations Budgétaires 2027. Le repas des vœux 2027 suivra cette réunion.

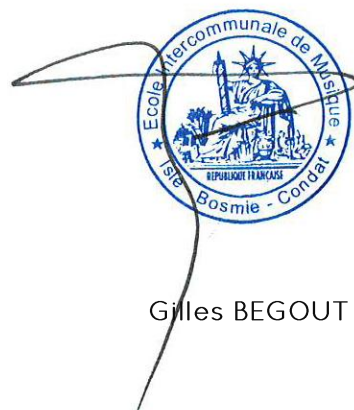
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h00

La secrétaire de séance



Aline COUDERT

Le Président de l'EIM



Gilles BEGOUT